



BREAK BREAK...

CHSCT / COVID-19

Le 17 juillet 2021

VACCINÉ OU PAS, CAS CONTACT, JE M'ISOLE !

Interrogé début juin par le Directeur Général de la Santé sur le contact tracing et les mesures barrières à mettre en place pour les personnes complètement vaccinées, le Haut Conseil de la santé publique considérait, le 16 juin dernier, que les personnes complètement vaccinées, cas contact d'un variant autre que le variant Delta, pouvaient se contenter de respecter les gestes barrières, sans s'isoler, car le risque de transmission était très faible.

Un avis qui n'a pas été repris dans le dernier protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19, mis à jour le 30 juin 2021.

Ce protocole Gouvernemental indique :

- « Rester chez soi si le salarié est cas contact ou en cas de symptômes évocateurs du Covid-19. »
- « Toute personne présentant des symptômes ou qualifiée de cas-contact doit être invitée par son employeur à ne pas se rendre sur son lieu de travail. »

Attention aux raccourcis rapides et à l'envie de bien faire, qui ne doit pas nous faire relâcher une vigilance plus que jamais de mise.

Postes de travail et outils partagés, espaces confinés sans filtration HEPA, promiscuité... les vigies et les positions de contrôle requièrent une attention particulière et en aucun cas des initiatives personnelles ou médicales malheureuses.

Alors que les indicateurs épidémiologiques se dégradent, l'UNSA-ICNA appelle à la vigilance et s'opposera à ce que des initiatives contraires aux protocoles sanitaires en vigueur viennent fragiliser ou compromettre la sécurité sanitaire des contrôleurs aériens.

Symptômes évocateurs du Covid-19 ou cas contact, je m'isole et contacte mon médecin traitant !



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr